

Alpes 2030 sous tension, le Marathon de Paris change de cap

Le départ d'Edgar Grospiron pose la question de la confiance des partenaires. À Paris, ASICS et un nouvel organisateur revoient le modèle du marathon. La FFF, le rugby et le football féminin complètent cette semaine française.

Références consultables depuis les liens au fil du texte. Les bilans publiés après la semaine couverte portent leur date de publication.

AU SOMMAIRE

- 01 / Alpes 2030 doit rassurer ses partenaires après le départ de Grospiron
- 02 / ASICS donne son nom au Marathon de Paris, qui passe au tirage au sort
- 03 / La FFF retire son soutien à Infantino et demande une réforme de la FIFA
- 04 / Le Top 14 rend publics les plafonds salariaux de chaque club
- 05 / MGEN s'engage pour trois saisons auprès du football féminin professionnel

01 / Alpes 2030 doit rassurer ses partenaires après le départ de Grospiron

Edgar Grospiron a quitté le 10 septembre la présidence du comité d'organisation des Jeux d'hiver Alpes françaises 2030. Son départ intervient après plusieurs démissions dans l'équipe dirigeante, dont celle du directeur général Cyril Linette en février. Une assemblée générale extraordinaire est annoncée pour le 14 septembre afin d'organiser l'intérim. L'annonce d'un nouveau sponsor, qui devait rejoindre EDF, a également été reportée au dernier moment.

Ce contretemps commercial me paraît plus révélateur que les déclarations rassurantes. Une entreprise qui engage son nom et son argent veut savoir avec qui elle négocie, quels droits elle achète et qui tiendra les engagements. Le report ne prouve pas un manque de financement, mais une transition prolongée pourrait ralentir les signatures et laisser moins de temps pour préparer les activations. Pour juger la sortie de crise, les prochains partenariats signés et la stabilité de la direction seront plus parlants que la seule nomination d'un président.

TF1 Info, 10 septembre 2026

02 / ASICS donne son nom au Marathon de Paris, qui passe au tirage au sort

ASICS devient partenaire-titre du Marathon de Paris à partir de 2027, après dix-sept ans de partenariat avec l'épreuve. Annoncé le 8 septembre, ce changement accompagne l'arrivée de Cadence Running United à l'organisation. La cinquantième édition se tiendra le 4 avril 2027. Les dossards grand public seront attribués par tirage au sort, à un tarif unique de 169 euros, avec paiement seulement après sélection. La durée précise et le montant du contrat de naming ne sont pas publiés.

Le changement touche autant la relation avec les coureurs que le nom de la course. Le tirage au sort évite de favoriser les premiers connectés et permet de connaître la demande avant d'attribuer les places. ASICS pourra accompagner ce public pendant les mois de préparation, bien avant la ligne de départ. Reste à voir combien de candidats confirmeront leur inscription au prix annoncé : une longue liste d'attente mesure l'envie de participer, pas encore les recettes encaissées.

ASICS, 8 septembre 2026 ; ASICS Marathon de Paris

03 / La FFF retire son soutien à Infantino et demande une réforme de la FIFA

Le 10 septembre, le comité exécutif de la FFF a retiré à l'unanimité son soutien à Gianni Infantino pour l'élection présidentielle de la FIFA du 18 mars 2027. La fédération revient ainsi sur son engagement de juin. Elle met notamment en cause le projet, depuis abandonné, de réunir des droits commerciaux de la Coupe du monde dans une société ouverte à des investisseurs extérieurs. Elle annonce des consultations pour proposer une réforme de la gouvernance.

Derrière cette rupture, il y a une question économique très concrète : qui peut décider de céder une part des revenus futurs du football mondial ? Faire entrer des investisseurs apporte des fonds immédiatement, mais leur réserve aussi une partie de la valeur à venir. Les fédérations ont donc intérêt à discuter du prix, de la durée et du contrôle de l'opération. La FFF n'a pas annoncé de candidat alternatif ; sa capacité à réunir d'autres associations autour de propositions communes sera la prochaine étape à observer.

FFF, 10 septembre 2026

04 / Le Top 14 rend publics les plafonds salariaux de chaque club

La LNR a publié le 9 septembre les plafonds salariaux applicables à chaque club de Top 14 en 2026-2027. Le socle commun passe de 10,7 à 11 millions d'euros. Des crédits liés à la présence d'internationaux français permettent de le dépasser : jusqu'à 180 000 euros par joueur remplissant les critères du XV de France, avec un dispositif distinct pour le rugby à sept. Une réforme limitera progressivement ces écarts à partir de 2027-2028.

Cette publication aide à comprendre pourquoi deux clubs soumis au même règlement peuvent avoir des capacités de recrutement différentes. Les crédits compensent les absences en sélection, tout en donnant davantage de latitude aux équipes déjà riches en internationaux. C'est cet équilibre que la réforme cherche à corriger. Il faut toutefois garder une distinction simple en lisant ces chiffres : un plafond représente une autorisation de dépense, pas la masse salariale réellement payée. La transparence progresse, mais elle ne permet pas encore de comparer précisément les moyens engagés par chaque club.

LNR, 9 septembre 2026

05 / MGEN s'engage pour trois saisons auprès du football féminin professionnel

MGEN devient le premier partenaire majeur de la Ligue féminine de football professionnel pour trois saisons à compter de septembre 2026. L'accord, annoncé le 7 septembre, prévoit des actions contre le décrochage sportif des adolescentes : présence dans les stades, ateliers pour les encadrants et accès des jeunes filles aux pelouses. La mutuelle participera aussi au comité consultatif de la ligue et au pilotage du label Engagement Territoires. Le montant n'est pas communiqué.

Ce qui m'intéresse ici, c'est la place donnée aux clubs dans la mise en œuvre du partenariat. Une campagne peut attirer l'attention ; des éducateurs mieux formés et des conditions de pratique adaptées peuvent aider une adolescente à continuer le sport. Les trois saisons offrent du temps pour suivre ces effets. Le nombre de jeunes filles accompagnées, leur maintien dans la pratique et les clubs réellement mobilisés donneront une meilleure idée de l'utilité de l'accord que la seule visibilité du logo.

MGEN, 7 septembre 2026

En bref

7 septembre - Withings devient fournisseur officiel de santé connectée des équipes de France de basket. L'accord pluriannuel prévoit notamment des balances connectées pour les sélections masculine et féminine. *Withings / PR Newswire, 7 septembre 2026*

8 septembre - Basic-Fit devient partenaire premium du LOSC, avec son logo sur la manche en Ligue des champions et des prestations de billetterie et d'hospitalité. Le contrat associe exposition européenne et implantation lilloise. *LOSC, 8 septembre 2026*

8 septembre - Decathlon ouvre un magasin City au Forum des Halles. Le petit format urbain complète son réseau parisien avec une offre ciblée et des services de proximité. *Le Parisien, 10 septembre 2026*

9 septembre - Onet annonce la prolongation de son partenariat avec l'OM jusqu'en 2029, signé le 6 septembre. L'accord concerne les équipes masculine et féminine et prolonge une relation locale de plus de quarante-cinq ans. [Onet, 9 septembre 2026](#)

10 septembre - La LNV et beIN Sports prolongent leur accord pour plusieurs saisons. Une affiche de chacune des 26 journées de la première division masculine sera diffusée, ainsi que des rencontres des phases finales et les Super Coupes. [LNV, 10 septembre 2026](#)

11 septembre - 4PADEL et Babolat annoncent quatre années supplémentaires de partenariat. L'équipementier reste fournisseur exclusif du réseau, avec une gamme commune de produits prévue. [Sponsoring.fr, 11 septembre 2026](#)

13 septembre - La première finale mondiale des basketteuses françaises bénéficie d'une diffusion en clair sur TMC, en parallèle de beIN Sports 1. Cette exposition ouvre une occasion de faire découvrir les joueuses à un public plus large. [FFBB, 13 septembre 2026](#)

6-13 septembre - Le Paris Major de padel se tient à Roland-Garros avec une dotation de 1 044 849 euros et six courts de compétition. L'épreuve prolonge l'utilisation du stade hors de la quinzaine de tennis. [Fédération internationale de padel](#)